

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 3: SIA, no 1, 1981

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

informations

Sia

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale, 8039 Zurich
Tél. 01/201 15 70



Journées SIA 1981, Baden

Programme des excursions culturelles

Königsfelden

Excursion I

C'est surtout pour ses vitraux que l'on visite l'église conventuelle de Königsfelden, ses vitraux qui en font, plus encore que son importance historique, un lieu de pèlerinage des connaisseurs d'art du monde entier. A l'endroit où, en 1308, le roi allemand Albert 1^{er} de Habsbourg a été assassiné par son neveu, on a érigé en son souvenir, par la volonté de sa veuve, un couvent double de Clarisses et de Franciscains.

Une grande partie des anciens bâtiments du monastère durent être démolis, il y a un peu plus de cent ans, pour céder la place à une maison de santé argovienne. Ce qui en subsiste encore a subi maintes transformations. Seule l'église, malgré son destin mouvementé, a pu être conservée à peu près dans son état initial.

L'église conventuelle — au 14^e siècle lieu de sépulture préféré des Habsbourg — est la pièce maîtresse de l'ensemble du couvent. Le chœur fut consacré solennellement en 1330 — il y a donc plus de 650 ans — par l'évêque de Constance. Il a pu être conservé sans grands dommages. Il compte onze fenêtres à vitraux, dont un quart a été restauré, un autre quart étant récent. L'ensemble de ces onze vitraux d'abside, réalisés dans le laps de temps très court de cinq ans, témoigne d'une grande unité et d'un niveau artistique remarquable. Le cycle des figures de Königsfelden fait partie des chefs-d'œuvre du 14^e siècle autant par la magnificence des couleurs que par la grâce et la dignité des personnages représentés. Aussi l'église conventuelle de Königsfelden est autant un grandiose monument de l'art gothique qu'un sommet dans l'histoire de la peinture sur verre.

Le cloître de Wettingen

Excursion II

A l'intérieur d'un méandre de la Limmat, dans une situation remarquable, se trouve le cloître de Wettingen. La tradition rapporte que le comte Henri de Rapperswil, à son retour de Terre Sainte, se serait trouvé en grand péril sur mer. Il aurait alors promis solennellement de fonder un monastère s'il en réchappait. C'est ainsi que fut créé, en 1227, le monastère de Marie-l'Etoile de Mer (Maria Meerstern). Il était occupé par des moines cisterciens. Pendant plus de six siècles, ces moines prièrent et travaillèrent dans le cloître tout en défrichant, cultivant et administrant le pays environnant. En 1841, à l'époque des troubles des couvents, le monastère fut supprimé. Depuis 1847, ses murs abritent ce qui était alors la seule école normale en Argovie, devenue il y a trois ans l'école cantonale de Wettingen.

Du 13^e au 19^e siècle, le monastère de Wettingen figura parmi les plus importants de notre pays. Sa richesse, son rang et ses travaux culturels lui conférèrent une grande renommée, et cela bien au-delà de nos frontières. Aujourd'hui encore, les stalles du chœur, créées dans les années 1601-1604 sous l'abbé Peter Schmid II, sont connues comme parmi les plus belles de Suisse, grâce à leurs riches et magnifiques sculptures en bois. Une autre chose à voir est le cloître, en partie roman, avec ses ravissants vitraux; au nombre de 180, ils permettent de suivre l'évolution de la peinture sur verre au cours de quatre siècles.

Les anciens édifices du monastère ont été gravement négligés pendant le 19^e siècle. Ce n'est qu'au milieu du 20^e siècle que le Département des travaux publics argovien commença à sauver ce précieux héritage artistique par d'importants travaux de rénovation. Le 20 octobre 1971, le Grand Conseil argovien vota un crédit de 3,7 millions de francs pour la restauration du cloître. Dans les années suivantes, toutes les toitures de la tour de l'église, du cloître et de la salle du chapitre ont été rénovées. Il ne reste plus qu'à rénover l'intérieur de l'église.

Kaiserstuhl, une petite ville au grand passé

Excursion III

Aujourd'hui encore, Kaiserstuhl reflète très clairement le plan de la ville du 13^e siècle. C'est ce qui fait pour nous, hommes du 20^e siècle, le charme tout particulier de cette petite cité. Nous n'avons qu'à supprimer, par la pensée, le nouveau quartier un peu maladroitement implanté, ainsi qu'une route de contournement, à les remplacer par une puissante porte face à la plaine et à ajouter un pont sur le Rhin; nous imaginons les maisons, celles à l'intérieur de la cité, avec de petites fenêtres semblables à des meurtrières, et voilà que nous nous retrouvons dans ces siècles passés.

Nombre d'édifices témoignent de la prépondérance politique et économique de la ville sur la campagne et de la richesse, fièrement étalée, des familles des syndics; certaines de ces maisons ont été restaurées et rétablies dans leur ancienne splendeur, tandis que d'autres attendent encore celui qui les sauvera de la ruine. Parmi les édifices restaurés, citons la Maison du Maréchal (Marshallhaus), ainsi nommée pour rappeler un bourgeois de la ville qui, ayant pris du service dans l'armée française, parvint au grade de maréchal de camp; la Maison de ville (Amtshaus), que les abbés du monastère de Saint-Blaise (St. Blasius), en Forêt-Noire, érigèrent comme un bâtiment administratif aux imposantes dimensions; l'église, pendant des siècles lieu saint préféré des évêques de Constance, et la Couronne (Krone), auberge réputée dès le moyen âge et jusqu'à nos jours. A l'entrée supérieure de la ville, nous trouvons un couple plutôt mal assorti: d'un côté la tour imposante et sombre, et, à ses côtés, la gracieuse maison «Au Tilleul» (Zur Linde) datant de l'époque du pur rococo. Nous ne pouvons citer encore ici toutes les autres!

Bremgarten

Excursion IV

Située dans un long méandre de la rivière — comme les deux villes des Zaehringen, Fribourg et Berne — la petite ville de Bremgarten domine la Reuss et son vieux pont en bois.

La localité a été fondée par les Habsbourg, et Rodolphe 1^{er} de Habsbourg lui accorda le titre de ville. Elle prit un essor rapide grâce à sa situation le long d'une voie fluviale et sur la route de Zurich à l'ouest, là où celle-ci croise la rivière. Au moyen âge elle acquit, grâce à un territoire qui lui était assujéti, une certaine autonomie.

Au cours des siècles qui suivirent, la conquête de l'Argovie par les Confédérés, puis la Réforme, enfin, et surtout, l'avènement du chemin de fer, ce nouveau moyen de locomotion, dont les lignes avaient été établies dans les vallées voisines, firent perdre à Bremgarten beaucoup de son importance politique et économique. Mais, grâce à ces circonstances, la ville a pu conserver son caractère original et son charme de petite cité du moyen âge.

Les tours sur les murs d'enceinte, bien conservées, ainsi que les églises et les édifices profanes datant de diverses époques témoignent de l'importance passée de Bremgarten.

Le plan primitif de la ville, partagée en ville supérieure — centre économique — située sur la terrasse morainique et en ville inférieure — centre culturel — le long de la rivière, peut se lire encore aujourd'hui dans la disposition des rues. Ses nombreuses maisons bourgeoises du 16^e et du 17^e siècle bien serrées et alignées le long des ruelles, ainsi que le pont de bois sur la Reuss, caractéristique de Bremgarten, donnent un attrait particulier à la vieille ville.

Assemblée des délégués de la SIA

Les délégués se sont réunis pour la seconde fois de l'année à Berne, le 5 décembre 1980, sous la présidence de M. Aldo Realini.

Les sections et les groupes spécialisés peuvent déléguer 177 représentants au total. La présence à la réunion d'environ 160 délégués et déléguées témoigne du vif intérêt que les membres prennent à la vie de la société et à l'ordre du jour.

Budget et cotisations 1981

Le budget proposé par le Comité central, équilibré à 3,5 millions de francs, a été approuvé à l'unanimité.

Les cotisations des membres et des bureaux pour 1981 restent inchangées. Elles n'ont pas varié depuis 1975 et se montent pour 1981 à Fr. 60.— pour les membres individuels et Fr. 200.— pour les bureaux plus une contribution en pour-mille de la somme des salaires assujettis à l'AVS selon l'échelle suivante: 1,0‰ pour la première tranche de 10 millions de francs, 0,8‰, 0,6‰ et 0,4‰ pour les trois tranches de 5 millions suivantes et 0,2‰ au-delà de 25 millions de francs.

Règlement concernant les normes SIA, R 35

C'est la section de Berne qui a donné l'impulsion d'un examen critique de l'activité de la SIA dans le domaine des normes, pour assurer qu'elles soient conformes aux exigences et au goût du jour.

La section de Berne a souhaité en outre que l'on fixe par écrit les principes relatifs au contenu et à la structure des normes, et que les sections puissent s'exprimer avant le début des travaux. Ses propositions constructives ont fait procéder dans une première étape à la révision du règlement régissant la procédure de consultation et d'approbation des normes. Le but des normes a été reformulé et les définitions des différents documents constituant la collection des normes, revues. En outre, on a défini les exigences auxquelles les différentes normes doivent répondre. Une séparation des dispositions relatives aux normes techniques et aux règlements a paru appropriée. Le règlement a été revu dans cette optique.

Avec quelques remarques, le règlement R 35 a été approuvé par les délégués.

Adaptation du tarif des honoraires

Les délégués ont eu à traiter d'une proposition signée de 720 signataires en sus des architectes zougois qui en avaient pris l'initiative, proposition qui a paru dans la revue «Schweizer Ingenieur und Architekt», N° 46/80, pp. 1153 ss. Il s'agissait tout d'abord de la stricte application des formules d'honoraires d'après les indices en vigueur, de l'adaptation du tarif B au niveau de rémunération réel du personnel des ser-

vices publics et des autres milieux économiques, enfin d'une adaptation rapide des règlements d'honoraires aux circonstances actuelles.

Le Comité central s'était toujours efforcé d'obtenir l'adaptation des tarifs d'honoraires en négociant avec les maîtres d'ouvrages les plus importants. N'ayant pas pu aboutir jusqu'à fin 1979, le CC a décidé unilatéralement une adaptation du tarif A qui semblait insuffisante aux signataires de la proposition. La majoration qu'ils proposaient avait toutefois le défaut de n'être pratiquement pas applicable de manière générale. Tout en comprenant la position des auteurs de la proposition, il s'agissait de ne pas bloquer la situation.

Les deux points de vue ont fait, à l'assemblée des délégués, l'objet d'une longue discussion. Pour conclure, diverses propositions furent mises aux voix et celle de la section zurichoise que voici l'emporta à une très forte majorité:

1. Le CC est chargé de soumettre à l'assemblée des délégués, pour mise en vigueur unilatérale, les formules de calcul des honoraires des règlements SIA 102/103/104/108 et 110, tarif A, éditions de 1969, et ce, sans délai et avec indexation complète, pour autant que les discussions paritaires sur l'ajustement des taux d'honoraires par étapes ou sur l'ajustement des taux d'honoraires dans le cadre des nouveaux règlements ne laissent pas entrevoir d'accord d'ici à fin 1981.
2. Le tableau des pourcentages, réadapté chaque année, ne doit plus être qu'une annexe au règlement, destinée à simplifier le travail.
3. Le tarif B doit être réadapté de telle manière qu'il corresponde aux salaires des employés de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que de l'économie privée en général. Le tarif B de 1969 doit être réadapté, comme cela se fait ailleurs, sur la base de l'indice des salaires de l'OFIAMT.
3. Les dispositions contractuelles contenues dans le règlement doivent être réadaptées très rapidement à la situation actuelle, mais avec la prudence qu'exige la complexité du problème.

Adoption de la norme SIA 164 révisée «Constructions en bois»

La nouvelle norme est le résultat de la révision des normes 122, 163 et 164 précédemment en vigueur. Elle tient dûment compte des évolutions et des connaissances les plus récentes acquises dans le domaine de la construction en bois.

Journées SIA 1981 à Baden

Le comité d'organisation rendit compte de l'état d'avancement des préparatifs en vue des journées SIA des 22 et 23 mai 1981 à Baden.

Commission de révision 103

Groupe de travail des géologues et ingénieurs-géotechniciens

Information des milieux intéressés sur l'état actuel des travaux du groupe de travail des géologues et ingénieurs-géotechniciens.

Prestations et rémunération des géologues de la construction, hydrogéologues et ingénieurs-géotechniciens

A la suite d'une initiative prise par une majorité de bureaux d'études géologiques et géotechniques suisses, le Comité central de la SIA a décidé, en automne 1977, de définir plus clairement la position et les prestations des spécialistes du sous-sol dans le règlement SIA 103 (règlement concernant les travaux et honoraires des ingénieurs civils). Un groupe de travail fut formé dans ce but.

Entre-temps, une révision complète et coordonnée de tous les règlements SIA s'avère indispensable. Elle est actuellement en cours, la préparation de la réglementation relative aux travaux des géologues de la construction et ingénieurs-géotechniciens se déroulant conjointement.

Le groupe de travail s'est attaché tout d'abord à élaborer un catalogue étendu des prestations que les spécialistes du sous-sol peuvent fournir individuellement ou dans le cadre d'un groupe d'étude ou de direction des travaux. Il a également établi une directive générale sur l'incorporation des prestations géologiques et géotechniques dans les phases d'étude de projets et dans celles des travaux.

Les textes actuels, à l'état de projet, devront certainement être revus, de manière à s'intégrer parfaitement au nouveau règlement 103 de la SIA. Leur conception et leur contenu général devraient cependant rester valables.

Le groupe de travail serait très heureux de connaître à ce sujet l'avis des personnes concernées. Les intéressés sont donc priés de demander le chapitre «Géologues et ingénieurs-géotechniciens» (document K 4563) au Secrétaire général de la SIA à Zurich et de lui communiquer leurs remarques et suggestions jusqu'au 28 février 1981.

Sondage d'opinion concernant la norme SIA 160 «Charges»

Dans le cadre de la révision totale de la norme SIA 160, ce sondage a pour but de rassembler des propositions et des suggestions de la part des membres SIA et des milieux intéressés. Ces propositions seront prises en considération lors de l'élaboration de la nouvelle norme.

La norme SIA 160 traite des charges à considérer dans le calcul des ouvrages soumis à des sollicitations statiques et dynamiques. Cette norme représente une des bases fondamentales pour ga-

rantir la sécurité des structures porteuses et leur bon comportement en service.

L'histoire de la norme de charges remonte à 1892, quand, à la suite de la rupture du pont de Munchenstein, le Conseil fédéral a publié une « Ordonnance fédérale pour les ponts et les toitures en fer ». Cette ordonnance fédérale a été, par la suite, révisée plusieurs fois et la dernière version adoptée par le Conseil fédéral date de 1935. Une nouvelle ère débuta en 1956 quand la SIA édita des normes qui furent reconnues comme règles de l'art par le Conseil fédéral dans l'« Ordonnance fédérale relative aux normes régissant la construction » de 1962. Le concept de 1956 a été repris en grande partie dans la norme SIA 160, actuellement en vigueur depuis 1970, avec quelques révisions partielles et avec l'adjonction de directives. Il n'est donc pas étonnant que cette norme, vieille de 25 ans, ne corresponde plus au niveau des connaissances actuelles et qu'elle ne permette plus d'aborder de façon moderne le problème de la sécurité des constructions.

Sur la base d'une enquête préliminaire, le Comité de la SIA a décidé, à la demande de la Commission centrale des normes, de faire procéder à la révision totale de la norme SIA 160; les charges et les actions doivent être adaptées aux principes modernes de dimensionnement et correspondre aux connaissances scientifiques les plus récentes en se basant, dans la mesure du possible, sur des valeurs statistiques.

Sous la présidence du M. Manfred A. Hirt, Dr ès sc., ing. dipl. EPF/SIA et professeur à l'EPFL, une nouvelle commission travaille depuis une année à la révision totale de la norme SIA 160. Cette commission souhaite recueillir, par ce sondage d'opinion, des remarques et des critiques au sujet de l'actuelle norme SIA 160 de la part de tous les utilisateurs de la norme de charges et des normes SIA dans leur ensemble. Elle est ouverte à toutes les suggestions concernant la forme et le contenu de la nouvelle norme de charges. Toutes les remarques sont importantes pour le travail de la commission et des groupes de travail et elles stimuleront certainement l'élaboration d'une norme orientée vers la pratique.

Pour faciliter une prise de position, nous avons dressé ci-dessous une liste de questions types qui devraient aider le lecteur à proposer des améliorations à l'actuelle norme et à mettre en évidence les problèmes et questions qui se rencontrent dans la pratique:

- Où subsiste-t-il des lacunes et où manque-t-il des renseignements importants dans la norme actuelle (par ex.: carte régionale de neige, poussée des terres)?
- Quelles charges ou actions devraient être formulées plus clairement ou être mieux représentées?

- Quels sont les problèmes qui se posent lors de l'utilisation pratique (par ex.: lecture des coefficients de vent dans les tableaux)?
- Est-ce que des charges indirectes (par ex.: retrait, fluage, température, déplacements d'appuis) doivent être contenues dans la norme de charges: quelles données sont insuffisantes ou fausses?
- Est-il judicieux de traiter les règles pour les combinaisons de charges dans la norme de charges, ou doivent-elles être incluses dans les normes de matériaux?
- Faut-il publier les bases théoriques ou statistiques qui ont permis de déterminer la grandeur des charges (par ex.: annexes, commentaires)?

Nous aimerions encore une fois souligner qu'il ne s'agit pas de répondre rigoureusement aux questions ci-dessus, cependant elles devraient servir de bases de réflexion.

Ajoutons qu'il a été décidé par la CCN que la partie « Mise en service, surveillance et entretien des constructions » ne sera plus contenue dans la nouvelle norme de charges. Cette partie de la norme s'adresse principalement à d'autres personnes que celles qui utilisent la norme de charges; également révisée, elle sera publiée sous la forme d'un document indépendant. Des remarques relatives à ces problèmes peuvent être transmises à la commission de norme correspondante qui est en activité également depuis une année sous la direction de M. Edmond Rey, ing. dipl. EPF/SIA (Office fédéral des routes).

La commission de la norme SIA 160 serait heureuse de pouvoir disposer des premières réactions à ce sondage d'opinion pour sa prochaine séance de mars; elle acceptera naturellement des suggestions utiles à son travail également après ce délai. Elle attend cependant des propositions, adressées au Secrétariat général de la SIA à Zurich, *jusqu'au 10 mars 1981*. Elle remercie d'avance de toute collaboration.

La Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques

La Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques, fondée en 1944, vise à regrouper des experts judiciaires dont les compétences, l'indépendance et l'expérience donnent toute garantie. La Chambre se voue en outre à la défense des intérêts professionnels de ses membres. Seuls ses membres *actifs* sont habilités à faire état du titre d'expert judiciaire membre de la Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques.

La Chambre compte actuellement une trentaine de membres, appartenant à divers domaines techniques et scientifiques et qui s'engagent à répondre aux

appels des tribunaux pour assurer la fonction d'expert.

Le recours croissant aux services de la Chambre ces derniers temps ne lui permet plus, vu ses effectifs actuels modestes, de répondre à toutes ces demandes. On constate qu'il manque des experts dans plusieurs domaines.

Les conditions d'admission à la Chambre sont sévères, pour garantir un niveau de compétence élevé. En règle générale, seuls sont admis des spécialistes pouvant faire état d'une formation professionnelle sanctionnée par le diplôme d'une haute école, bénéficiant d'une longue expérience dans leur domaine et pouvant faire la preuve d'une pratique en tant qu'expert judiciaire. Outre les compétences professionnelles, l'intégrité et l'indépendance constituent des conditions essentielles. Les candidats étrangers peuvent aussi être admis, pour autant qu'ils aient leur domicile en Suisse et qu'ils y aient pratiqué leur profession depuis au moins cinq ans sans interruption.

Des experts ayant exercé cette activité auprès d'autres autorités que les tribunaux, par exemple auprès d'une juridiction administrative, peuvent également être admis.

Les membres de la SIA, qui exercent déjà une activité d'expert judiciaire et qui s'intéressent à devenir membres de la Chambre, peuvent obtenir toute la documentation qu'ils désirent auprès du secrétariat de la *Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques*, case postale, 1015 Lausanne, tél. 021/47 24 15.

Nouvelles parutions

Les publications suivantes sont récemment sorties de presse et peuvent être commandées soit au secrétariat général de la SIA, soit au secrétariat permanent de la SVIA à Lausanne. Veuillez utiliser le bulletin de commande en page d'annonces 21 du présent numéro. Les membres SIA et les bureaux inscrits dans la liste des bureaux d'études bénéficient de la remise habituelle à la condition d'indiquer leur appartenance. Ne donnent pas lieu à la remise, les registres et classeurs pour la collection des normes.

Norme SIA 177 « Maçonnerie (briques de terre cuite, briques silico-calcaires, agglomérée de ciment ou de béton cellulaire) »

— *Norme SIA 178 « Maçonnerie de pierre naturelle »*

La norme SIA 113 « Norme pour le calcul et l'exécution des maçonneries de pierres artificielles et de pierres naturelles » valable depuis 1964 a été, lors de la révision, scindée en ces deux nouvelles normes. La norme 177 est une nouvelle version revue et la norme 178 une rédaction nouvelle. Les deux

normes sont disponibles en français et en allemand.

La norme SIA 177 «*Maçonnerie*» a été rédigée en s'appuyant sur les nouvelles unités internationales SI. Sont nouveaux les chapitres sur les contraintes moyennes admissibles, pour les divers types de maçonnerie avec divers mortiers, les contraintes de cisaillement, le module d'élasticité, l'essai de granulométrie par tamisage des sables, les essais normalisés des briques, mortiers, sables et panneaux préfabriqués, les charges minimales requises pour les différents types de maçonnerie.

L'annexe comprend une proposition de procès-verbal d'essai et une bibliographie.

La norme 177 comprend 64 pages de texte au format A4.

Prix: Fr. 52.—.

La norme SIA 178 «*Maçonnerie de pierre naturelle*» a été rédigée sur les mêmes bases que la partie correspondante de la norme 113 précédemment valable, mais selon le nouveau schéma rédactionnel. Nouveauté: courbe de granulométrie pour les sables. Le reste de la norme a fait l'objet d'une simple révision rédactionnelle.

La norme 178 comprend 28 pages au format A4.

Prix: Fr. 20.—.

Norme SIA 225 «*Maçonnerie, prestations et fournitures*»

Cette norme remplace la norme 113/1 précédemment valable (éd. 1976). Elle concerne les prestations et fournitures relatives à la maçonnerie de briques, briques silico-calcaires, agglomérés de ciments, agglomérés de béton cellulaire. Les principales modifications apportées concernent le dimensionnement des piliers et des éléments de murs d'épais-

seurs variables, les trumeaux (chiffre 7 41 02) et les murs en colombages (7 41 03).

Disponible en français et en allemand.

Prix: Fr. 18.—.

Norme SIA 226 «*Maçonnerie de pierre naturelle, prestations et fournitures*»

Elle remplace la norme 113/2 (édition 1976) précédemment valable. Il s'agit d'une révision rédactionnelle sans modification de fond.

Disponible en français et en allemand.

Prix: Fr. 8.—.

Feuille complémentaire à la Recommandation SIA 271 «*Toits plats*» (éd. 1976)

A la suite de la révision de la recommandation 180/1 «*Protection thermique des bâtiments en hiver*» (éd. 1980) ainsi que de l'édition de la norme 279 «*Isolants thermiques, performances exigées et essai des matériaux*» (éd. 1980) et de la recommandation 381/1 «*Caractéristiques des matériaux de construction*» (éd. 1980), on a rectifié les données des tableaux 1 et 2 ainsi que de l'annexe 6.

La feuille est disponible gratuitement en français et en allemand.

Documentation SIA vol. 46 «*L'amélioration de l'espace extérieur — une contribution à la qualité de l'habitat*»

Ce volume comprend les textes des exposés présentés à la journée d'information du groupe spécialisé SIA de l'architecture du 27 novembre 1980, à Bienne. Des architectes, des urbanistes et des historiens d'art donnent leur opinion quant aux possibilités d'aménagement et d'amélioration des espaces extérieurs, des espaces entre la porte d'entrée et la cour, entre la rue résidentielle et la zone urbaine. On y trouvera également des suggestions sur la manière dont les problèmes d'assainissement et d'amélioration de ces espaces peuvent être résolus

dans l'intérêt des habitants. Un aperçu historique et des perspectives d'avenir complètent ce volume abondamment illustré. Les contributions sont publiées dans la langue des conférenciers (français ou allemand) avec un résumé dans l'autre langue.

Le volume comprend 88 pages au format A4. Prix, broché: Fr. 41.—.

Nouveau registre

Le nouveau registre à 24 divisions permet de ranger de façon pratique la collection des normes SIA dans quatre classeurs.

Classeur 1 N°s 100 à 155

Classeur 2 N°s 160 à 179

Classeur 3 N°s 180 à 239

Classeur 4 N°s 240 et suivants

Prix: Fr. 10.— net le classeur.

Nouvelles brèves

Tarifs SIA A et B

Nos efforts visant à faire reconnaître l'adoption générale du tarif A ont été couronnés de succès. En effet, le comité de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, ainsi que les chefs des Services techniques de la Confédération, ont décidé de prendre, à partir du 1^{er} janvier 1981, le tarif A de la SIA (1980) comme base pour les mandats effectués selon le tarif A. Ce tarif A (1980) a été envoyé le 4 février 1980 à tous les membres de la SIA; de plus, il figure dans les «*Règlements concernant les travaux et honoraires*» récemment réimprimés.

Conformément aux clauses contenues dans ces Règlements, le Comité central de la SIA a décidé une augmentation du tarif B de 3,6% par rapport à 1980; cette majoration sera applicable à partir du 1^{er} janvier 1981.

Communication SVIA

Assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs

L'assemblée générale ordinaire du Groupe aura lieu le vendredi 27 février 1981 à 17 h., à l'Hôtel Carlton, av. de Cour 4 à Lausanne.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 1980.
2. Rapport présidentiel.
3. Elections statutaires.
4. Présentation des nouveaux membres admis en 1980.
5. Propositions individuelles et divers.

A 18 h., après cette partie statutaire, M. Michael Graetzel, professeur à l'Institut de chimie-physique de l'EPFL, présentera une conférence sur *La conversion de l'énergie lumineuse en énergie chimique*.

19 h.: Apéritif offert aux membres présents, suivi d'un repas au restaurant de l'Hôtel Carlton à

l'avenue de Cour 4 à Lausanne. Prix du repas, vin et café compris: Fr. 35.—.

Assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes

L'assemblée générale ordinaire du groupe aura lieu le jeudi 12 février 1981 à 17 h., au Café du Mont-Blanc à Lonay.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 1980.
2. Rapport d'activité.
3. Examen de candidatures: M. Félix Krenz, architecte REG, parrains: MM. Gilles Barbey et François Guth; M. Adriano Soppelsa, architecte REG, parrains: MM. Jean-Pierre Jeuffre et Jean-Pierre Desarzens.
4. Elections statutaires: membres de la commission d'examen des candidatures d'architectes; membres du comité GA; président du GA.
5. Programme d'activité 1981.
6. Divers.

A l'issue de l'assemblée, les responsables de la maison MULTIVISION présenteront en avant-première, en leurs locaux à Lonay, le spectacle audiovisuel «*Pour un nouveau futur*» que leur a commandé la SIA centrale et qui a été créé avec la collaboration de membres SIA de toute la Suisse. Ce spectacle sera présenté pour la première fois en février 1981 à Bâle, dans le cadre de SWISSBAU. Cette présentation sera suivie d'un apéritif et d'un repas servi à tous ceux qui se seront inscrits. Le prix du repas est de Fr. 30.—.

Concours de ski de la SVIA 1981

La 12^e édition du slalom géant de la SVIA déroulera ses fastes sur les pentes des *Pléiades/Vevey* le samedi 14 février 1981. Le programme de cette journée a été envisagé de la manière suivante: — dès l'aube jusqu'à 11 h. 30: ski libre; — 11 h. 30: apéritif offert par les

organisateurs au restaurant du monte-pente de la Châ y compris distribution des dossards;

- 12 h.: repas en commun;
- 14 h. 30: premier départ;
- 16 h.: proclamation des résultats au restaurant du monte-pente.

Catégories: membres SIA messieurs; invités dames et messieurs; enfants, filles et garçons. Challenge: Société des Chaux et Ciments de la Suisse romande au vainqueur de la catégorie membre SIA qui en plus aura le redoutable honneur de mettre sur pied l'édition suivante.

Prix: inscription, repas de midi, potage, osso buco, gratin, haricots, café, Fr. 18.— par personne. Ce montant sera encaissé à la remise du dossard.

Inscription sans repas pour ceux ou celles qui ne pourraient nous rejoindre qu'en début d'après-midi, Fr. 5.—.

Cartes journalières de transport et remontées mécaniques: à prendre soit à la gare de Blonay ou au ski-lift des Motaies.

Cours de perfectionnement sur l'amélioration thermique des bâtiments

Buts des cours

L'objectif de ces cours de perfectionnement est

- de fournir aux professionnels de la construction et des installations les moyens d'aborder en pleine connaissance de cause la programmation, l'étude et la réalisation des opérations d'amélioration thermique des bâtiments ;
 - de fournir aux personnes chargées de l'exploitation et de l'entretien des installations de chauffage et de climatisation les moyens de réaliser des économies d'énergie en cours d'exploitation.
- On espère aussi atteindre les pro-

priétaires — directement ou par l'intermédiaire des professionnels qui les conseillent — afin de les inciter à faire entreprendre dans leurs immeubles des opérations d'amélioration thermique.

Les cours de perfectionnement traiteront les problèmes de rénovation non seulement sous leurs aspects particuliers, propres aux différents corps de métier, mais aussi sous leur aspect le plus général.

Plan général des cours

Les cours dureront chacun trois jours et sont prévus pour 20 à 30 participants. Ouverts à tous, ils seront donnés en français, en allemand et en italien. Ils auront lieu dans toutes les régions de la Suisse de 1980 à 1982.

Plusieurs types de cours sont prévus ; ce sont les suivants :

Types de cours	Participants visés
10 Etudes et projets	— Architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs civils, physiciens des constructions, ingénieurs des installations CVSE — Collaborateurs professionnellement qualifiés appartenant aux entreprises de construction et d'installations et aux fournisseurs des matériaux de construction et d'installation — Eventuellement : représentants des gérants d'immeubles et des administrations publiques
20 Réalisation de l'enveloppe des bâtiments	— Architectes, ingénieurs, dessinateurs-construteurs — Chefs de chantier, contremaîtres, ouvriers qualifiés — Eventuellement : représentants des gérants d'immeubles et des administrations publiques
30 Réalisation des installations CVSE	— Ingénieurs, constructeurs, techniciens — Chefs monteurs, monteurs — Eventuellement : représentants des services d'entretien, des gérants d'immeubles et des administrations publiques
40 Exploitation et entretien	— Services d'entretien et d'exploitation — Concierges, gérants d'immeubles

Taxe de participation

La Confédération supportera le coût du matériel d'enseignement et une partie de l'indemnisation des enseignants. C'est pourquoi les participants n'auront à acquitter qu'une taxe de Fr. 150.-. Dans ce montant sont compris les documents de cours ainsi que les tests comparatifs sur les matériaux et éléments de construction en relation avec les problèmes thermiques. La taxe de participation devra être versée, après confirmation de l'inscription et réception de la facture, au compte de chèques qui sera indiqué.

Programme des cours du type 10 « Etudes et projets »

Ce programme comprend, pour chacun des thèmes traités, des exposés de spécialistes, des travaux de groupe et des discussions. Les travaux de groupe doivent permettre de traiter le cas d'une opération réelle d'amélioration thermique telle qu'elle se présente dans la pratique.

Une importante documentation, utilisable également comme base de travail dans la pratique, sera fournie avec les cours.

Programmes des cours des types 20, 30 et 40

Les cours du type 20 (Réalisation de l'enveloppe des bâtiments) et 30 (Réalisation des installations CVSE) traiteront surtout du détail et de l'exécution des améliorations apportées à l'enveloppe des bâtiments et aux installations.

Dans les cours du type 40 (Exploitation et entretien), on mettra l'accent sur le fonctionnement correct et sur l'entretien des installations CVSE, en se plaçant au point de vue de l'économie d'énergie thermique. De plus les participants seront préparés à déceler les défauts que les installations pourraient présenter sur le plan de la technique de chauffage, et à conseiller en connaissance de cause, sur ces questions, les propriétaires et les utilisateurs.

Calendrier des cours

Type 10 « Etudes et projets »

Cours n°	Dates	Lieu	Organisateur
154	11.03.81 - 13.03.81	Sion	SIA VS ¹
165	08.09.81 - 10.09.81	Lausanne, EPFL	SIA VD ²

Type 20 « Réalisation de l'enveloppe des bâtiments »

217	25.03.81 - 27.03.81	Lausanne, EPFL	FOBB/SSE ³
218	01.04.81 - 03.04.81	Lausanne, EPFL	SIA VD ²

Type 30 « Réalisation des installations CVSE »

314	24.03.81 - 26.03.81	Genève	ASMFA ⁴
317	28.04.81 - 30.04.81	Colombier NE	ASMFA

¹ SIA VS, SIA-Valais, 20, rue de Lausanne, 1950 Sion, tél. 027/22 93 18.

² SIA VD, Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, case postale 944, 1001 Lausanne, tél. 021/36 34 21.

³ FOBB/SSE, M. W. Birchmeier, avenue Ruchonnet 57, 1003 Lausanne, tél. 021/22 53 76 et 021/47 28 35.

⁴ ASMFA, Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, avenue des Alpes 95, 2000 Neuchâtel, tél. 038/25 53 22.

Calendrier des manifestations

1981

5 février	Londres The Institution of Civil Engineers; Symposium in Highway and Civil Engineering.
24 -25 fév.	Londres The Institution of Civil Engineers; Conference on Fatigue in Offshore Structural Steels.
24 fév.-1 ^{er} mars	Bâle Swissbau 81.
27-28 fév.	Bâle FSAI, Fédération suisse des architectes indépendants: Séminaire Swissbau: «Alt/Neu». Neues Bauen in alter Umgebung.
27 février	Zofingue Association suisse des chimistes: assemblée générale et session d'hiver «Plantes aromatiques et médicinales».
6 mars	Zurich SIA-Fachgruppe für Untertagbau (FGU), zusammen mit der Schweiz. Gesellschaft für Boden- und Felsmechanik (SGBF): Studententag «Sonderbauwerke aus Lockergestein» (Bewehrte Erde und Gabions).
10-13 mars	Birmingham Powtech 81: 2nd Mixing Symposium Conference.
12 mars	Zurich ASE, Association suisse des électriciens: journée d'étude «Elektronische Messverfahren in der elektrischen Energietechnik».
12 mars	Zurich Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs.
13 mars	Berne Comité national suisse des grands barrages: assemblée générale.
19-24 mars	Göteborg Svenska Mässan Stiftelse: Foire d'équipement pour l'industrie.
24-25 mars	Fribourg Journées du droit de la construction 1981.
24-26 mars	Lausanne AIPC, Association internationale des ponts et charpentes: Colloque «Fatigue of Steel and Concrete Structures».
25-26 mars	Newcastle upon Tyne The Concrete Society: First International Conference on Cryogenic Concrete.
25-26 mars	Londres Institution of Civil Engineers: International Conference on Bridge Aerodynamics.

L'abondance des matières nous contraint à renvoyer à un prochain numéro la parution complète du calendrier des manifestations.

Rédaction